

RCS : BAYONNE  
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 01161  
Numéro SIREN : 889 817 508  
Nom ou dénomination : 2MAGAJON

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 5114

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE**

RI 2022/852  
08 JUL. 2022

**La société 2MAGAJON**

Société par actions simplifiée au capital de 18.505.910 euros  
Dont le siège social est à Anglet (64600) – 43, rue du Bois Belin  
Immatriculée au RCS de Bayonne sous le n° 889 817 508

Représentée par Monsieur Jean-Claude DUMASDELAGE, en sa qualité de Président de la société.

ayant pour avocat, la Cabinet d'avocats FIDAL, représenté par Maître Christopher GAYE, Avocat au Barreau de Bayonne, sis à Bayonne (64100) – 5, rue Joseph Szydlowski - Technocité - Bâtiment Astria.

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :**

La société 2MAGAJON a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 janvier 2022.

Du fait des opérations intervenues dans le courant de l'exercice écoulé, la société 2MAGAJON se trouve dans l'obligation d'établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2022.

L'arrêté de ces premiers comptes consolidés a pris du retard et ces derniers ne pourront dès lors être soumis aux Commissaires aux comptes dans les délais légaux.

Dans ces conditions, l'assemblée générale des associés ne pourra se réunir avant le 31 juillet 2022 telles que l'imposent les dispositions légales et réglementaires.

**C'EST POURQUOI :**

La société 2MAGAJON requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir, en application des dispositions des articles L. 225-100 et R. 225-64 du Code de commerce, accorder à cette dernière un délai supplémentaire de TROIS (3) mois pour procéder à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2022, soit jusqu'au 30 septembre 2022.

Fait à Bayonne (64)

Le 6 juillet 2022

**Christopher GAYE**

**FIDAL**  
TECHNOCITE – Bâtiment Astria  
5 rue Joseph Szydlowski  
CS 88528  
64185 BAYONNE CEDEX  
Tél . : 05.59.57.20.20.  
Fax : 05.59.57.20.21.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE**

**Ordonnance Présidentielle**

*Nous, Daniel ARRIJURIA, Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE,*

*Assisté du Greffier,*

*Vu la requête présentée par la SAS 2MAGAJON dont le siège social est 43, Rue du Bois Belin - 64600 Anglet immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 889 817 508, Assistée de Maître Christophe GAYE – Cabinet FIDAL*

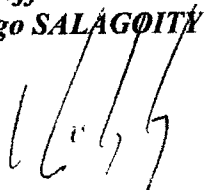
*Vu les articles 493 et 875 du code de procédure civile,*

*Accordons un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2022 pour qu'il soit procédé à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société sus visée en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2022.*

*Liquidons les dépens à la somme de 31,53 €.*

*Fait en notre cabinet, à Bayonne, le 08/07/2022*

**Le Greffier**  
**Me Ugo SALAGOITY**



**Le Président**  
**Mr Daniel ARRIJURIA**

